

ADRESSAGE POSTAL - CASTEX

GROUPE DE TRAVAIL MAIRIE-CITOYENS

8 octobre 2022

Présentation du groupe de travail :

Participants :

Méthodologie :

- Réunions de présentation et travail mairie-citoyens
- Réflexion menée en lien avec le guide de référence (voir en suivant), les adresses déjà référencées aux impôts et cartographie locale ainsi que et les connaissances, us et coutumes de la commune
- Lien avec partenaire expert pour avis et conseils
- Proposition à l'habitant de l'adressage envisagée par la commission
- Remonté en commission des remarques, propositions ou objections
- Présentation du travail de la commission en conseil municipal
- Délibération du CM
- Création de la Base Adresse Local (BAL) par Mme la Maire
- Choix des panneaux de voies et numéro
- Achat et mise en place des panneaux, distribution des numéros aux habitants
- Publication de la BAL par Mme la Maire.

Présentation des outils :

- Guide « mes adresses » de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Ce guide est à usage des collectivités territoriales.
- Guide des bonnes pratiques (ANCT)
- Logiciel gouvernemental de saisie d'adresse

Définition de l'adressage postal :

Numéro ou toponyme :

- La numérotation commence au début de la voie ou à l'intersection avec la voie
- La numérotation continue attribue des numéros dans l'ordre de la succession des bâtiments (pairs à droite et impairs à gauche). Elle est plus adaptée aux centres urbains.
- La numérotation métrique, fondée sur la mesure depuis le début de la voie est privilégiée en zone d'habitation peu dense. Elle permet d'insérer de nouveaux numéros sans changer la numérotation existante ni créer de numéros bis ou ter. Ce type de numérotation intéresse les services de secours et fournisseurs de réseaux car elle renseigne sur la longueur de la voie. Toujours impairs à gauche et pairs à droite.
- Possibilité de toponyme : hameau ou lieudit. C'est une voie sans numéro, comme par exemple une place, un lieu isolé...

Désignation du type de voie :

- Une allée est une rue généralement encadrée par deux rangées d'arbres.

- Une avenue est une grande voie urbaine souvent plantée d'arbres conduisant à un lieu, souvent l'odonyme de cette avenue.
- Un boulevard est une voie importante tracée souvent sur d'anciens remparts.
- Un chemin est une voie de terre aménagée.
- Un cours est une promenade publique plantée d'arbres.
- Une impasse est une voie à une seule entrée.
- Une place est un espace découvert sur lequel débouchent plusieurs voies.
- Un quai est une voie publique située entre une surface d'eau et des habitations.
- Une route est une voie qui porte le nom du lieu où elle aboutit.
- Une rue se caractérise par une largeur relativement faible et par son absence de contre-allées.
- Une ruelle est une rue étroite.
- Un square est un jardin public.
- Côte, montée... peuvent aussi être usitées.

Article :

Attention à l'étymologie du nom de la voie et du changement de sens en fonction de l'article. Par exemple « de Rugaud » ou « du Rugaud ».

Nom de la voie :

- Majuscule en début et minuscule accentuée ensuite
- Éviter de modifier le libellé d'une voie, hameau ou lieu-dit. Les anciens noms restent longtemps utilisés par les habitants, ce qui est source de confusion ;
- Éviter les homonymes ou les phonétiques identiques (Rue du Port et Avenue du Port) ;
- Éviter les libellés trop longs ;
- Les noms de voies ne doivent pas être de nature à porter atteinte à l'ordre public ;
- Le nom de la voie peut être un lieu-dit. Exemples : Kermenhir, Le pré aux grenouilles.

Lieux d'adresses :

- Local (habitation ou autres) : boîte aux lettres et porte d'entrée
- Services techniques
- Entrée de chemin de randonnée
- Patrimoine de la commune

Etudes de l'existant, de l'étymologie des us et coutumes

Selon les travaux de René SOULA, professeur et chercheur universitaire, docteur en anthropologie historique, maître conférencier en occitan, intervenant conférencier à Castex dans le cadre de la PUPAL.

Selon le référencement déjà existant au niveau du cadastre, des impôts et des systèmes de GPS.

Tableaux de voirie

Tableaux de voirie communautaire en vigueur depuis 2017

Numéro d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Longueur
VC 1	de Pourret à Billa	de la RD 26 à la RD 19	3 180
VC 2	du hameau de Taux à Castex	du CR n° 4 à la RD 319	985
VC 3	du hameau de Manzac à la VC n° 2	du CR n° 7 à la VC 1	608
VC 4	Ch. du Cimetière	de la VC 2 au cimetière	110
VC 5	De la VC 3 à l'ancien CR 13	de la VC 3 à l'ancien CR 13	65
VC 6	Ch. de Portefeni	de la Commune de Daumazan à la VC 2	1300
VC 7	De la RD 19 à la VC 2	de la RD 19 à la VC 2	333
VC 8	Ch. de la Serre	de la VC 2 au CR 31	320
VC 9	de la RD 19 à la commune de Méras	de la RD 19 à la commune de Méras	290
VC 10	Ch. de Tucaut	de la RD 19 à la Maison "Tucaut"	240
VC 12	Ch. de Ruchet	de la RD 319 au CR 1	680
VC 13	Ch. du Claous d'en Haut	de la VC 1 au CR 19	680
VC 14	Ch. du Claous d'en Bas	de la VC 1 à la Maison « Vergé »	50
VC 16	Ch. de Billa d'en Haut	de la VC 1 à la Maison « Billa d'en haut »	156
VC 17	Ch. de Pourret d'en Haut	de la Commune de Daumazan à la Maison « Poutet »	533
VC 18	Ch. de Pourret d'en Bas	de la VC n° 17 à la Maison « JENSEN »	150
TOTAL VOIRIE COMMUNALE			9 680

A - Voies communales à caractère de chemin

Classement	Section	Point de Départ	Point d'Arrivée	Nature	Longueur
V.C. n° 1 de Pourret à Billa	A1-A2	R.D. 26	R.D. 19	goudronnée	3180
V.C. n° 2 du hameaux de Taux à Castex	A1-A3	C.R. n° 4	R.D. 319	goudronnée	985
V.C. n° 3 du hameaux Manzac à la V.C. n° 1	A1-A2	C.R. n° 7	V.C. n° 1	goudronnée	608
V.C. n° 4	B1	V.C. n° 2	cimetière	goudronnée	110
V.C. n° 5	A3	V.C. n° 3	Ancien C.R. n° 13	empierrée	65
V.C. n° 6	B2	Commune de DAUMAZAN	V.C. n° 2	goudronnée	1300
V.C. n° 7	A1	R.D. 19	V.C. n° 2	goudronnée	333
V.C. n° 8	B1	V.C. n° 2	C.R. n° 31	goudronnée	320
V.C. n° 9	A1	R.D. 19	Commune de MERAS	goudronnée	290
V.C. n° 10	A2	R.D. 19	Maison « Tucaut »	empierrée	240
V.C. n° 12	A3-B2	R.D. 319	C.R. n° 1	goudronnée	680
V.C. n° 13	A2	V.C. n° 1	C.R. n° 19	goudronnée	680
V.C. n° 14	A2	V.C. n° 1	Maison « Vergé »	goudronnée	50
V.C. n° 15	A1-A2	V.C. n° 1	Maison Billa d'en bas	goudronnée	200
V.C. n° 16	A1	V.C. n° 1	Maison Billa d'en haut	goudronnée	130
V.C. n° 17	A2	Commune de DAUMAZAN	Maison « Poutet »	goudronnée	533
V.C. n° 18	A2	V.C. n° 17	Maison « Jensen »	empierrée	150
LONGUEUR TOTALE DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE CHEMIN =					9854 m

Aliénée depuis
156 CCAL

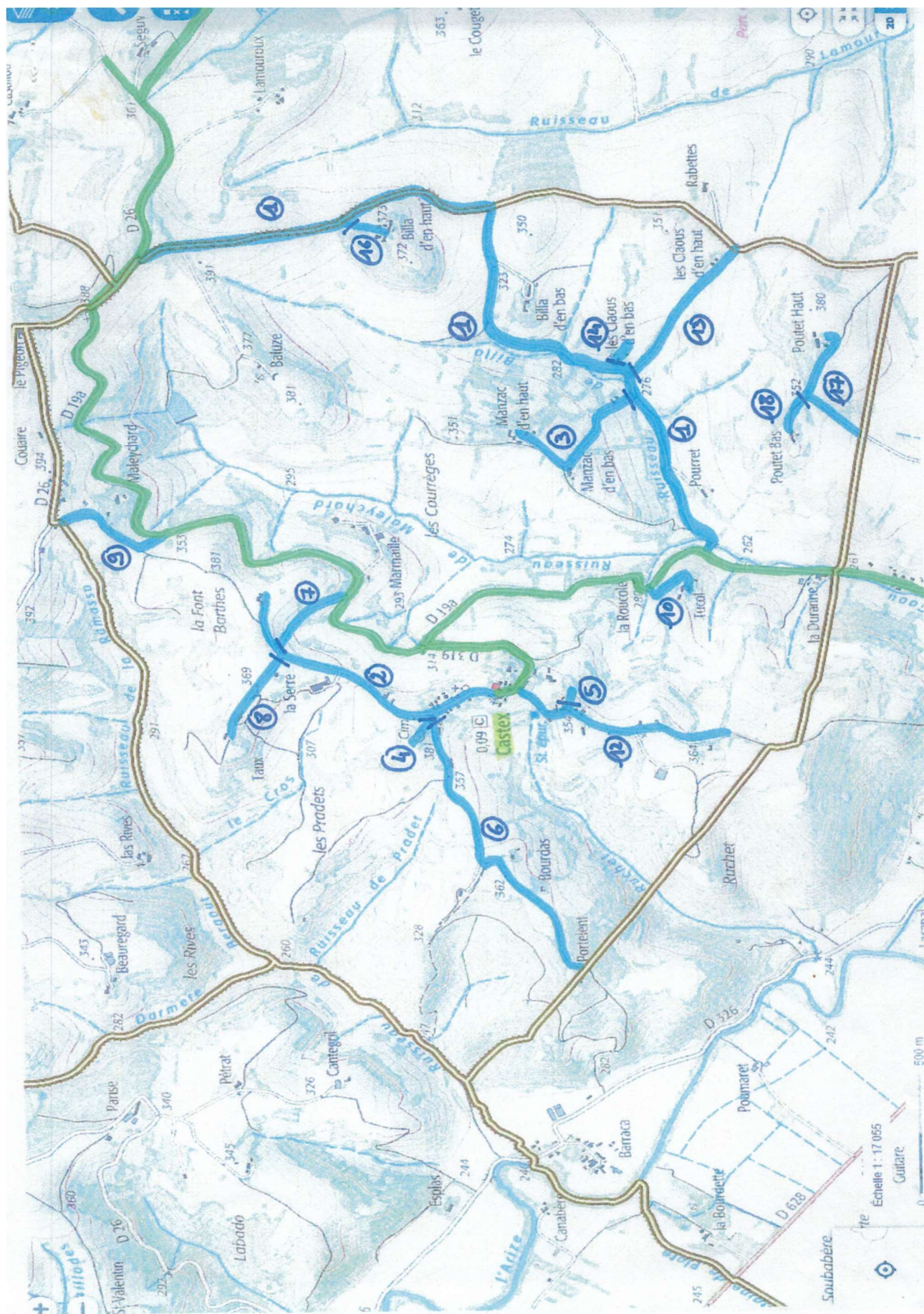
B - Voies communales à caractère de rue

Classement	Section	Point de Départ	Point d'Arrivée	Nature	Longueur
Rue des Remparts	A3	R. D. 319	R.D. 319	goudronnée	110
Piétonnier 1	A3	Rue des Remparts	Place de la Mairie	empierré	70
Piétonnier 2	A3	Rue des Remparts	Piétonnier 1	empierré	26
LONGUEUR TOTALE DES VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUE =					206 m

C - Voies communales à caractère de place

Classement	Section	Point de Départ	Point d'Arrivée	Nature
Place de la Fontaine	A3	Rue des Remparts	Rue	goudronnée
Place du la Mairie	A3	Rue des Remparts	Piétonnier 1 et 2	goudronnée

Plus : Route Départementale, place de l'église, chemins ruraux Baluze et Pradets



Référencement des voies et places de la commune. Etudes préalables de la mairie en fonction des existants, us et coutumes :

	Type	Choix 1	Choix 2	
VC1	Route	de Billa		2 dénominations entre le haut (Billa) et le bas (Pourret) ?
VC2 à partir cimetière	Route	de la Serre		
VC3	Côte	de Manzac		
VC4	Impasse	du Cimetière		
VC5	Impasse			devant chez Christophe
VC6	Route	de Bourdas	de Porteteni	
VC7	Route	du Taux		
VC8	Route	du Taux		
VC9	Route	de Maleychard d'en Haut		
VC10	Impasse	de Tucol	de Tucaut	
VC12	Route	de Rugaud	des Treize vents	de Ruchet
VC13	Route	de Claous d'en Haut		
VC14	Impasse	de Claous d'en Bas		
VC16	Impasse	de Billa d'en Haut		
VC17	Route	de Poutet d'en Haut		
VC18	Impasse	de Poutet d'en Bas		
RD19 - A	Route	de Daumazan	de la Roucole	
RD19 - B	Route	de Sieuras	de Maleychard d'en Bas	
RD319 et VC2 jusque cimetière	Route	du Village	de Castex	
CR	Chemin	des Pradets		
Place de la Mairie	Place	de la Mairie		
Place de l'Eglise	Place	de l'Eglise		
CR	Chemin	de Baluze		

Référencement des voies et places de la commune. Propositions de la commission :

	Type	Dénomination
VC1 de Baluze à Billa d'en haut	Route	Des crêtes
VC1 de Pourret à Billa d'en haut	Route	De la Gleissette
VC2	Route	Du Village
VC3	Côte	De Manzac
VC4	Montée	Du cimetière
VC5	Carrerot	De Rugaud
VC6	Route	De Bourdas
VC8	Impasse	Du Taux
VC9	Route	De Maleychard d'en Haut
VC10	Impasse	De Tucol
VC12	Route	De Rugaud
VC13	Route	Les Claous d'en haut
VC14	Impasse	Les Claous d'en bas
VC16	Impasse	De Billa d'en haut
VC17	Route	De Poutet
RD19 -		
CR	Chemin	Des Pradets
Place de la Mairie	Place	De la Mairie
Place de l'Eglise	Place	De l'église
CR	Chemin	De Baluze
	Montée	Du Pont-Levis
	Chemin	Des Remparts
	Rue	Du milieu
	Rue	Haute
	Rue	Basse

Problématiques relevées :

- Route continue entre Daumazan et Castex (La Duranne)
- Maison sur Daumazan au bout d'une voie de Castex (Porteleni)
- Maisons sur Castex au bout d'une voie de Daumazan (Poutet)
- Distance boîte postale et habitation (Baluze et Pradets)
- Changement de nom au croisement avec la D319a ?
- Route mi Carla-mi Castex (Baluze)
- Nom de lieu-dit (roucole, maramille, la clote, la serre...)

Choix de numérotation :

Dans l'idéal decadécimal

Particularités à désigner dans la BAL :

- Défense incendie : PI (PEI ?)
- Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)
- Patrimoines : fontaines, croix, figueraie
- Entrée des chemins ruraux usités

Prochaine rencontre :

Le 3 décembre à 10h

La question des toponymes sera traitée lors de cette réunion

A faire avant la prochaine rencontre :

La municipalité :

- Créera la BAL en format « brouillon »
- Contactera le partenaire expert pour avis et conseils
- Relèvera les incongruités.

Ces travaux seront présentés lors de la prochaine réunion pour avis et modifications.